

Règlement du jeu-concours « Restez connecté à Activilong »

ARTICLE 1

La société LABOMAI, 2 avenue du Montboulon ZA du sauvoy 77165 Saint-Soupplets, organise un jeu-concours accessible du samedi 8 octobre au samedi 31 décembre 2011 inclus sur le site www.activilong.com.

La participation à ce jeu est gratuite sans obligation d'achat et implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, pénalement responsable, disposant d'un accès à internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel de la société LABOMAI, de ses partenaires, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit.

ARTICLE 3

Le jeu concours « Restez connecté à Activilong » est accessible du samedi 8 octobre 2011 au samedi 31 décembre 2011 inclus.

Le jeu est annoncé sur des flyers dédiés distribués lors d'évènements où la marque Activilong est partenaire et sur nos réseaux sociaux, facebook, twitter et blogspot.

Pour participer au jeu-concours « Restez connecté à Activilong », les internautes sont invités à se rendre sur la page d'accueil du site internet « activilong.com », et à remplir le formulaire en ligne.

Les champs à remplir pour participer sont les suivants : civilité, nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone (optionnel).

ARTICLE 4

Les dotations du présent jeu concours sont les suivantes : 1 Ipad de la marque Apple d'une capacité de 16 Go et d'une valeur de 499 euros, 1 casque Monster Beats by Dr Dre d'une valeur de 250 euros, 1 Ipod Nano VI 8 Go d'une valeur de 139 euros, 10 lots de gamme de soins Karité Activilong comprenant 1 shampooing Karité, 1 brillantine Karité, 1 soin avant-shampooing Karimoelle et 1 masque Karité et protéines de plantes. Chaque lot de la gamme de soins Karité représente une valeur de 22 euros.

Les photos, illustrations disponibles sur le flyer, sur les réseaux sociaux et sur le formulaire d'inscription en ligne ne sont pas contractuelles.

Ces lots ne sont ni échangeables, ni remboursables. En conséquence, ils ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.

ARTICLE 5

Les gagnants sont tirés au sort parmi tous les participants ayant rentré toutes les informations demandées à l'exception du numéro de téléphone (optionnel). Le tirage au sort sera effectué par le représentant légal de la société LABOMAI.

Dans le cas où le gagnant ne confirmerait pas son gain dans les délais prévus ci-après ou pour toute autre raison, la société organisatrice se réserve le droit de renoncer à attribuer le lot au gagnant.

ARTICLE 6

Le LABOMAI ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de problème d'acheminement ou de perte du courrier par La Poste.

Il en est de même pour tout problème lié à l'installation téléphonique ou informatique des participants.

ARTICLE 7

La société organisatrice se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois après le 31 décembre 2011 restera la propriété de LABOMAI .

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), LABOMAI ne pourra être tenu responsable.

ARTICLE 8

Une même personne ne peut participer qu'une fois à un même jeu-concours pendant toute la durée du jeu.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. Ne seront prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais prévus ci-dessus ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 10

Les gagnant(e)s autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son nom et adresse sur le site Internet www.activilong.com ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu-concours. Dans ce cas, aucune participation financière de l'intéressé, sous quelle que forme que ce soit, ne pourra être exigée.

ARTICLE 11

Conformément à la « loi informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

ARTICLE 12

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige révélera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française.

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement peut-être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : LABOMAI/ Concours « Restez connecté à Activilong », 2 avenue du Montboulon ZA du sauvoy 77165 Saint-Soupplets.